

Rapport annuel 2022

Protection incendie pour bâtiments complexes: une solution vidéo avec détection précoce d'incendie améliore la sécurité du stade de glace de Davos

L'imposante architecture du stade de glace de Davos en fait l'un des plus beaux stades d'Europe. Après trois ans de rénovations, ce bâtiment aux propriétés exceptionnelles érigé en 1979 est à nouveau pleinement opérationnel depuis 2021. Le thème de la sécurité a joué un rôle central dans sa modernisation. Bosch Energy and Building Solutions a ici planifié et installé non seulement une solution vidéo dernier cri pour la surveillance des espaces intérieurs et extérieurs, mais aussi un système complet de détection d'incendie, avec 500 détecteurs et connexion directe au service du feu, conformément aux exigences légales. Afin de mieux protéger les personnes, les biens et le complexe architectural des risques d'incendie, la commune de Davos et Bosch ont décidé d'innover: les deux partenaires ont réalisé ensemble une solution intelligente de détection précoce d'incendie pour l'espace intérieur du stade de glace, qui élève encore le niveau de protection incendie des bâtiments à l'architecture distinctive.

L'équipe suisse de Bosch Energy and Building Solutions est un partenaire fiable pour la réalisation de solutions globales, intégrées et en réseau, pour l'amélioration de la sécurité, du confort et de l'efficacité dans les bâtiments. Profitez donc vous aussi de ses vastes compétences et de ses solutions globales mettant en œuvre des technologies de pointe.



- 4 Rapport du président du conseil de fondation
- 6 Effectif des assurés et retraités
Prestations d'assurance
- 7 Cotisations
Taux de couverture
Patrimoine de la caisse
- 8 Rendements des placements
- 9 Stratégie de placement
- 10 Bilan
- 11 Compte d'exploitation
- 12 Rapport de l'organe de révision
- 13 Organisation
- 14 Employeurs associés

Rapport du président

Chères assurées, chers assurés,
Chères retraitées, chers retraités,

Ces derniers mois, la prévoyance professionnelle a souvent fait les grands titres des médias, en raison de la révision de la LPP, des mauvaises performances de l'exercice 2022 ou encore des lourds frais administratifs. Nous tenons donc à profiter de l'occasion pour expliquer ici notre stratégie et le calcul des frais administratifs.

La Caisse de Pension Bosch Suisse est une caisse d'entreprise enveloppante et autonome: elle opère sans réassurance et assure non seulement les prestations minimales LPP mais aussi des prestations subobligatoires. La stratégie de notre caisse de pension vise à obtenir une bonne rémunération tout en réduisant les risques. Les bonnes années, nos résultats ne sont pas à la pointe du secteur, mais ils restent supérieurs à la moyenne. Cette stratégie porte ses fruits pendant les mauvaises années, de sorte que nos pertes sont alors inférieures à la moyenne.

Les frais administratifs de notre caisse de pension peuvent être divisés en frais externes et internes. Les premiers sont engendrés par les révisions, les experts en assurances, la surveillance et la contribution au fonds de garantie – autant de frais (env. 30 CHF/personne assurée) sur lesquels la caisse de pension n'a aucun contrôle. À ces frais administratifs externes s'ajoutent les frais de gestion de fortune (env. 890 CHF/personne assurée). Les frais internes, qui eux dépendent directement de la Caisse de Pension Bosch Suisse, se composent des frais générés par l'informatique et divers développements de projets, la location de locaux, des formations continues, des primes d'assurance et les charges salariales (env. 170 CHF/personne assurée). Tous ces frais sont déjà pris en compte dans la performance indiquée. Notre stratégie et la performance négative de 2022, soit -7,38% «seulement», ont ainsi fait leurs preuves: la perte moyenne des caisses de pension s'est en effet établie à -10%.

Le taux de couverture au 31 décembre 2022 atteignait 114,3% (année précédente: 124,7%). Le conseil de fondation s'est réuni le 31 mai 2023 à Zuchwil et a alors approuvé les comptes annuels à l'unanimité. Les défis et la charge réglementaire du secteur ne cessent de croître et nous allons tout mettre en œuvre pour les maîtriser, dans l'intérêt de nos assurés.

La question de la liquidation partielle (fondation de prévoyance, sia Abrasives Industries AG) a été réglée par décision de l'autorité de surveillance. La liquidation partielle est maintenant en ordre.

Je remercie vivement mes collègues du conseil de fondation, de la commission de placement et de l'administration pour leur collaboration agréable et efficace. Je tiens ici à exprimer également des remerciements tout particuliers à Marcel Jeker pour ses 20 ans d'engagement et lui adresser mes meilleurs vœux pour sa prochaine tranche de vie. Il a en effet décidé de prendre une retraite bien méritée en août de cette année. Dans le même élan, je salue chaleureusement Axel Merklin, notre ex-membre du conseil de fondation, qui prend la succession de Marcel Jeker et avec qui je me réjouis d'entamer une collaboration captivante et fructueuse.

J'adresse mes meilleurs vœux à nos assurées et assurés ainsi qu'à nos retraitées et retraités.



Benjamin Jäggi
Président du conseil de fondation

Effectif des assurés et retraités

	2022	2021	Variation
Actifs	1'803	1'731	+72 (4,0%)
Retraités	1'219	1'215	+4 (0,3%)
Total	3'022	2'946	+76 (2,5%)

Le rapport entre actifs et retraités s'est amélioré par rapport à l'année précédente et s'établit à 1 retraité pour 1,5 actif (année précédente: 1,4 actif).

Cotisations (en mio CHF)

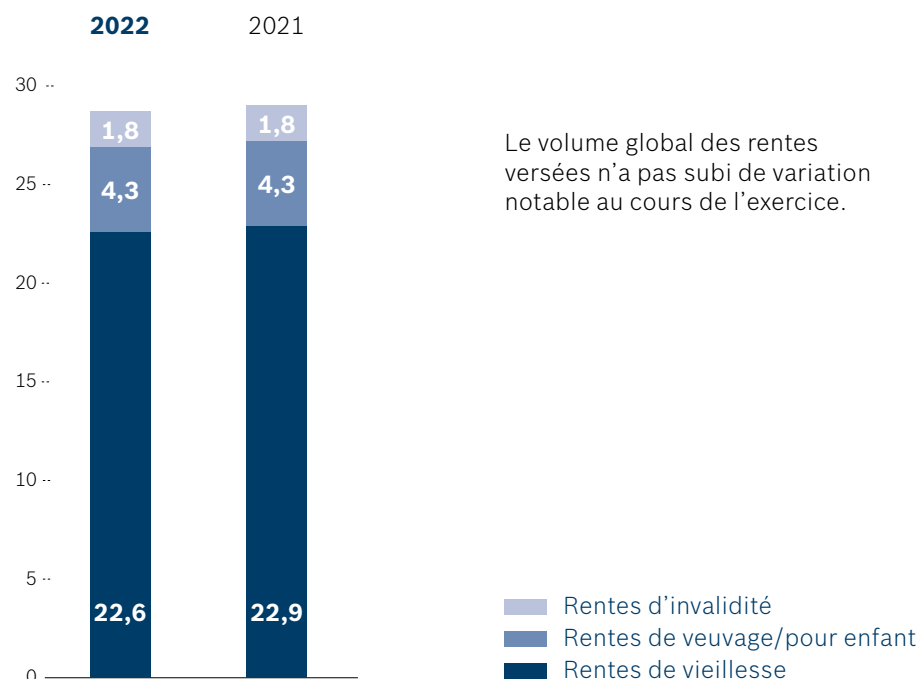
	2022	2021
Cotisations d'épargne	21,8	21,0
Cotisations de risque	4,2	4,0
Versements uniques	2,6	2,8

Taux de couverture

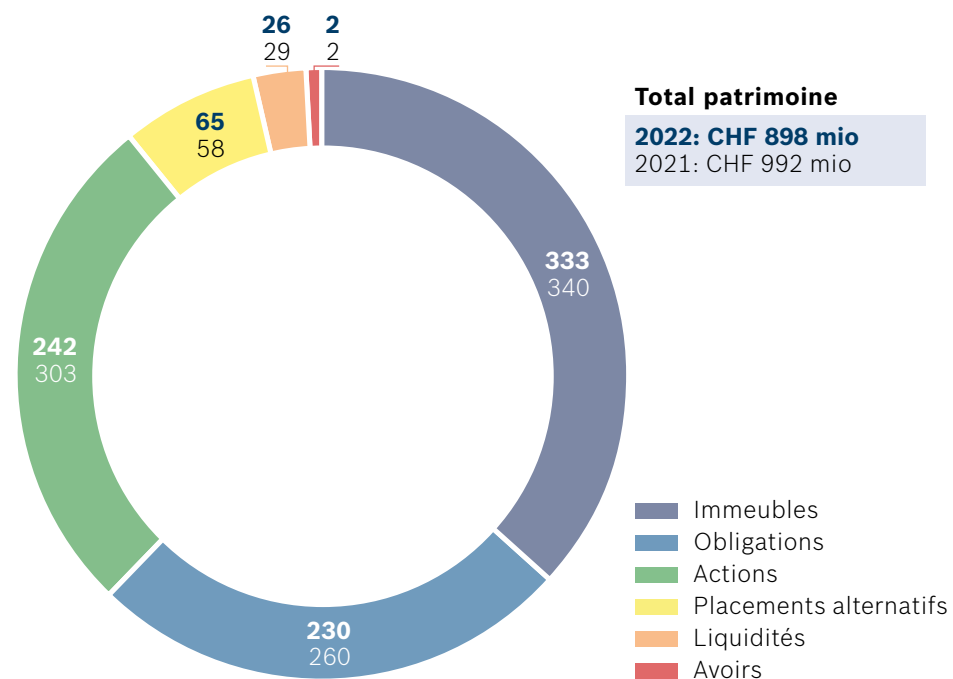
	2022	2021
Taux de couverture selon OPP2	114,3%	124,7%

Le taux de couverture des deux années a été calculé avec un taux d'intérêt technique de 1,5% et avec les bases techniques LPP 2020 (tables générationnelles).

Prestations d'assurance (en mio CHF)

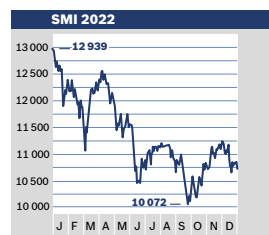


Patrimoine de la caisse (en mio CHF)



Rendements des placements

	2022	2021
Liquidités	-1,2 %	-2,5 %
Obligations CHF	-12,3 %	-1,6 %
Hypothèques CHF	-8,7 %	-0,6 %
Obligations devises tierces	-16,5 %	-1,8 %
Immeubles	4,4 %	5,3 %
Actions suisses	-17,7 %	21,9 %
Actions étrangères	-17,3 %	16,1 %
Hedge funds	-34,6 %	65,8 %
Private equity	-6,7 %	5,7 %
Infrastructures	0,4 %	4,7 %
Senior secured loans	-3,5 %	10,2 %
Autres placements alternatifs	0,0 %	0,0 %
Rendement global	-7,4 %	7,1 %



Le rendement négatif des liquidités est dû à la couverture des actions (paiement de marges) et des devises étrangères.

Stratégie de placement (31.12.2022)

	Pourcentage effectif	Marge
Liquidités	2,8 %	0-10 %
Obligations CHF	11,0 %	11-17 %
Hypothèques CHF	5,1 %	0-7 %
Obligations devises tierces ¹⁾	12,1 %	7-21 %
Immeubles en Suisse	34,5 %	26-38 %
Immeubles à l'étranger	2,7 %	0-4 %
Actions suisses	9,3 %	5-11 %
Actions étrangères	17,6 %	10-22 %
Hedge funds	0,0 %	0-1 %
Private equity	0,2 %	0-2 %
Infrastructures	4,7 %	2-10 %
Total des placements	100,0 %	

¹⁾ y compris les Senior Secured Loans

Aucun investissement actif n'est plus effectué dans les hedge funds et le private equity. Ces deux placements sont progressivement abandonnés.

Bilan (en mio CHF)

Actif	31.12.2022	31.12.21
Liquidités	25,9	28,7
Obligations	206,4	232,1
Immeubles	333,3	340,1
Hypothèques	46,0	50,3
Actions suisses	83,8	103,4
Actions étrangères	157,7	199,9
Hedge funds	0,1	0,1
Private equity	1,7	2,3
Infrastructures	42,0	33,0
Créances	1,3	1,8
Compte de régularisation de l'actif	0,0	0,0
Total	898,2	991,7

Passif	31.12.2022	31.12.21
Dettes	28,0	31,3
Compte de régularisation du passif	0,5	1,9
Réserves de contribution de l'employeur	4,5	4,8
Capital de prévoyance des assurés actifs	304,2	306,8
Capital de prévoyance des assurés retraités	419,1	424,5
Provisions techniques	33,0	32,6
Réserves de fluctuation de valeur	108,4	168,2
Fonds libres de certaines affiliations	0,5	0,7
Fonds libres	0,0	20,9
Total	898,2	991,7

Compte d'exploitation (en mio CHF)

	2022	2021
Cotisations et apports	28,8	28,0
Prestations d'entrée	7,7	8,0
Total cotisations et prestations d'entrée	36,5	36,0
Prestations réglementaires	-40,8	-40,1
Prestations de sortie	-13,3	-14,7
Total prestations et versements anticipés	-54,1	-54,8
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques	7,7	-5,6
Charges d'assurance	-0,1	-0,1
Résultat d'autres activités d'assurance	7,6	-5,7
RÉSULTAT NET DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE	-10,0	-24,5
Résultat net des placements	-69,6	64,1
Autres charges/produits	-1,0	-1,8
RÉSULTAT AVANT CONSTITUTION/DISSOLUTION DE RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEUR	-80,6	37,8
Dissolution/constitution de réserves de fluctuation de valeur	59,8	-17,0
EXCÉDENT DE CHARGES (-) PRODUITS (+)	-20,8	20,8

La perte de l'exercice 2022, soit 20,8 mio, a été imputée aux fonds libres. Fin 2022, il n'y a donc plus de fonds libres.

Rapport de l'organe de révision

Bericht der Revisionsstelle zur Jahresrechnung

Leider ist es uns nicht mehr möglich, den Revisionsbericht von Ernst&Young (E&Y) hier zu veröffentlichen. Der Grund liegt darin, dass der Revisionsbericht auf die detaillierte Jahresrechnung Bezug nimmt und wir in diesem Geschäftsbericht nur eine komprimierte Bilanz und Betriebsrechnung wiedergeben.

Gerne fassen wir nachfolgend die Ergebnisse gemäss Revisionsbericht zusammen:

Die Revisionsstelle hat die Jahresrechnung der Pensionskasse Bosch Schweiz bestehend aus Bilanz, Betriebsrechnung und Anhang für das am 31. Dezember 2022 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Prüfungsurteil:

E&Y bestätigt, dass die Jahresrechnung für das am 31. Dezember 2022 abgeschlossene Geschäftsjahr dem schweizerischen Gesetz, der Stiftungsurkunde und den Reglementen entspricht.

Die Revisionsstelle hat geprüft, ob:

- die Organisation und die Geschäftsführung den gesetzlichen und reglementarischen Bestimmungen entsprechen und ob eine der Grösse und Komplexität angemessene Interne Kontrolle existiert;
- die Vermögensanlage den gesetzlichen und reglementarischen Bestimmungen entspricht;
- die Alterskonten den gesetzlichen Vorschriften entsprechen;
- die Vorkehrungen zur Sicherstellung der Loyalität in der Vermögensverwaltung getroffen wurden und die Einhaltung der Loyalitätspflichten sowie die Offenlegung der Interessenverbindungen durch das oberste Organ hinreichend kontrolliert wird;
- die freien Mittel in Übereinstimmung mit den gesetzlichen und reglementarischen Bestimmungen verwendet wurden;
- die vom Gesetz verlangten Angaben und Meldungen an die Aufsichtsbehörde gemacht wurden;
- in den offen gelegten Rechtsgeschäften mit Nahestehenden die Interessen der Vorsorgeeinrichtung gewahrt sind.

Die Revisionsstelle bestätigt, dass die diesbezüglichen anwendbaren gesetzlichen, statutarischen und reglementarischen Vorschriften eingehalten sind.

E&Y empfiehlt, die Jahresrechnung zu genehmigen.

Organisation

Conseil de fondation

Représentants de l'employeur

Huber Mathias NiP/CTG

Hug Manuela PT-AC/SCH

Jäggi Benjamin*¹⁾ RBSC/FC

Rachmühl Dominik FraP/CTG

Rickenbacher Jörg HC/SCH-COR

Représentants des employés

Cornut Linda*²⁾ RBSC/FC

Gruber Andreas NiP/PJ-PM

Merklin Axel* RBSC/FC

Schnyder Bettina DCEM/SSZ

Udry Hans FraP/CTG

Direction

Jeker Marcel* PKCH

Adresse du secrétariat: case postale | 4502 Soleure | Téléphone: 032 686 36 36 | www.pk-bosch.ch

Commission de placement

Jäggi Benjamin RBSC/FC

Jeker Marcel PKCH

Merklin Axel RBSC/FC

Rickenbacher Jörg TTCH/FC

* Droit de signature à deux ¹⁾Président ²⁾Vice-président

Employeurs associés

Robert Bosch AG RBCH

Robert Bosch Internationale Beteiligungen AG RBINT

Bosch Rexroth Schweiz AG DCCH

Bosch Thermotechnik AG TTCH (anciennement Buderus Heiztechnik AG)

Scintilla AG RBSC

sia Abrasives Industries AG PTCI

Experts AON Schweiz AG, Zurich

Organe de révision Ernst&Young AG, Berne

Conseiller en placement Ecofin Investment Consulting AG, Zurich

Autorité de surveillance Surveillance LPP et des fondations du
canton d'Argovie, Aarau
